

Vaud: création d'un Conseil consultatif des seniors

Élaborée avec le soutien de plus de 300 professionnels et seniors depuis trois ans, la politique cantonale de la vieillesse Vieillir2030 se déploiera ces prochaines années pour faire face aux enjeux démographiques.



© Canton de Vaud Le vieillissement démographique important qui marquera les années à venir ainsi que l'évolution continue des besoins des seniors ont conduit le Canton de Vaud à développer un **nouveau cadre d'orientation** pour **renforcer la politique de la vieillesse** actuelle.

Durant les trois dernières années, dans le cadre d'une large **démarche participative**, plus de 300 professionnel·les des domaines de la santé et du social, des expert·es académiques, des représentant·es des communes, ainsi que des seniors ont participé à la conception de Vieillir2030, au choix des projets pilotes et à la définition des organes de gouvernance. Cette implication active témoigne du grand intérêt et de la motivation qui existent aujourd'hui pour construire ensemble l'avenir et favoriser le bien vieillir dans notre société.

La nouvelle politique vieillesse, Vieillir2030, vise à créer un cadre d'orientation pour agir favorablement sur la **qualité de vie des seniors** et répondre à leurs besoins actuels et futurs, selon le Canton. L'un des objectifs de cette politique est notamment de mieux **coordonner** les nombreuses prestations de santé, d'accompagnement social et de soutien financier existantes, de les adapter si nécessaire, d'initier de nouveaux projets tout en assurant une forte synergie avec l'offre actuelle. Il s'agit enfin d'améliorer la collaboration entre les différents acteurs et développer des réponses concertées entre le monde social et sanitaire.

Six axes, septante mesures et quarante projets pilotes

Cette nouvelle politique de la vieillesse se base sur six axes stratégiques :

1. Renforcer l'accès aux prestations sociosanitaires des seniors et de leurs proches
2. Améliorer l'accompagnement des seniors lors des transitions dans leur parcours de vie, telles que la retraite ou la fin de vie
3. Valoriser la participation des seniors à la vie en société et préserver ou créer des liens sociaux
4. Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
5. Proposer des environnements de vie et des habitats diversifiés
6. Assurer la gouvernance et garantir la qualité, l'économicité et la sécurité des prestations

Les objectifs de ces six axes se concrétiseront à travers plus de septante mesures et environ 40 projets pilotes cantonaux et régionaux. Grâce aux mesures, certaines prestations sociales et de la santé seront adaptées ou améliorées dès cette année. Les projets testent eux des idées novatrices. Après une durée maximale de trois ans, ils feront l'objet d'une évaluation dans le but d'identifier les plus efficaces.

Conseil consultatif des seniors

Le principe de la participation active s'applique aussi à la gouvernance de Vieillir2030. Celle-ci se compose de plusieurs organes réunissant les principaux acteurs privés et publics actifs dans le domaine de la vieillesse, des professionnel·les ainsi que des représentants des communes. Un Conseil consultatif des seniors sera également instauré. Ce dernier réunira une vingtaine de seniors plusieurs fois par année, appelé·es à se prononcer sur des mesures cantonales, participer à des groupes de travail thématiques, accompagner des projets de recherche,

contribuer à l'organisation de conférences et décerner un prix destiné à récompenser une initiative innovante.

Toute personne âgée de 65 ans et plus habitant le canton de Vaud désireuse de s'engager dans ce cénacle est invitée à **présenter sa candidature** jusqu'au 15 avril 2024.

(Source : communiqué de presse)

[Plus d'informations](#) sur Vieillir2030 ainsi que les projets
[En savoir plus](#) sur le Conseil consultatif des seniors